

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
20 octobre 2022**

PUBLIE LE : 9/11/2022

Délibération n°221020-4 : Construction d'un nouveau pavillon d'accueil – Marché de maîtrise d'œuvre – Attribution de primes et désignation du jury

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le treize octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ** Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
<u>QUORUM</u>	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5

OBJET : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON D'ACCUEIL – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – ATTRIBUTION DE PRIMES ET DESIGNATION DU JURY

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

CONSIDERANT que, depuis 1994, le pavillon d'accueil du Château est constitué d'un bâtiment léger qu'il a été décidé de remplacer, pour des raisons de fonctionnalité, de sécurité et d'esthétique, par un nouveau pavillon d'accueil respectueux du site ;

CONSIDERANT les études programmatiques débutées en 2018 par le cabinet COSTE-ORBACH donnant lieu à un projet comprenant la démolition du pavillon d'accueil existant, sa reconstruction et l'aménagement des abords, pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 500 000 euros HT et une surface de 185 m² ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de ce projet, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre chargé de réaliser les études architecturales et d'ordonnancer les travaux ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la procédure de mise en concurrence n° MC22D menée, chacun des trois candidats retenus doit remettre au Syndicat une proposition en adéquation avec les attendus et l'enveloppe budgétaire ;

CONSIDERANT que chaque proposition sera présentée à un jury ad hoc chargé de les classer, le lauréat se voyant attribuer le marché de maîtrise d'œuvre si sa proposition répond aux attentes opérationnelles et financières ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution d'une prime de 3 000 euros TTC à chacun des trois soumissionnaires présentant une proposition strictement conforme au règlement des propositions du marché MC22D.

APPROUVE, comme suit, la constitution du jury ad hoc chargé d'auditionner les trois candidats et de classer les trois propositions :

- Madame Mireille TEMPEZ, Présidente du Syndicat (voix délibérative) ;
- Madame Clarisse ZANN, 1^{ère} Vice-Présidente chargée du suivi du projet (voix délibérative) ;
- Monsieur Jean-Noël AMADEI, 2nd Vice-Président chargé du suivi du projet (voix délibérative) ;
- Madame Frédérique LURROL, Directrice du Château de Monte-Cristo projet (voix consultative) ;
- Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques Mutualisée (voix consultative) ;
- Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle Culture et Sport Mutualisé (voix consultative) ;
- Madame Anne-Laure FLACELIERE, Conservatrice des Monuments Historiques à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, ou son représentant (voix consultative) ;
- Madame Isabelle COSTE, Architecte de l'assistant à maîtrise d'ouvrage Coste-Orbach, ou son représentant (voix consultative).

Fait à Marly-Le-Roi, le 9/11/2022

Transmis en préfecture et affiché le 9/11/2022

Pour Extrait Conforme



Marie-Claude CARLIER
Secrétaire de séance

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal